



08 mars 2022

Bureaux de Contrôle de Calais et Dunkerque : Enfin la reconnaissance !!!

Tout le monde pourra le dire, les agents et leurs représentants sont partis de loin de très loin dans ce bras de fer.

Dès la création de ces deux entités spécialement mises en place pour le Brexit, l'administration n'a prêté aucune considération pour ces agents OP/CO qui y sont affectés.

Pour rappel, les agents y travaillent en horaires décalés, H24 et 7j/7 mode de travail inédit dans la branche OP/CO.

Pour faire court, hormis le paiement des heures de nuit, des dimanches et des jours fériés au tarif de 5,20 euros l'heure, il n'y avait rien...

Au fil des réunions et sous la pression des OS, l'administration avait daigné accorder aux agents, d'abord 8 RC, puis 13; et enfin, et enfin en février 2022 lors du CT ministériel, une annualisation du temps de travail passant de 1607 heures exigibles à 1563, ce qui permet aux agents de bénéficier de 6 ARTT supplémentaire/an.

Il aura fallu presque 10 mois à notre administration pour que cette avancée, annoncée en avril 2021, soit enfin officielle !!!

Par ailleurs, 100 points supplémentaires avaient été octroyés lors du dernier CTR aux BC de Calais et de Dunkerque comme résidences peu attractives.

L'intersyndicale CFDT-CGT-UNSA Dunkerque a organisé, au début de l'année, des RMIS sur chaque site afin d'y rencontrer tous les agents, et établir, avec eux, une liste de revendications.

Un préavis de grève spécifique et illimité aux BC a donc été déposé le 10 février par l'intersyndicale.

Depuis ce dépôt, l'intersyndicale, accompagnée d'experts issus des bureaux, a rencontré le DI lors de deux séances de discussion.

Grâce à la mobilisation générale des agents et à leur solidarité, un accord, validé par les personnels de ces bureaux, a été trouvé ce vendredi 04 mars, il se traduit par :

- le quart d'heure de relève étendu à l'ensemble des agents des BC avec effet rétroactif au 01 janvier 2022.
- La rétroactivité de l'annualisation du temps de travail pour toute l'année 2021. Les agents vont donc bénéficier de 6 jours de repos sous forme d'AA.
- Une prime mensuelle, calquée sur l'indemnité de sujétion aéroportuaire, de 60 euros brut est accordée à tous les agents des BC de Calais et de Dunkerque.
- La bonification des heures fériées travaillées est accordée à compter du 01 mars 2022.